

## Guide de lecture du compte rendu de trafic commercial

Ces statistiques sont établies conformément à la nomenclature internationale, utilisée par la plupart des Direction nationales de l'Aviation civile et consolidées au niveau de l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale).

Les statistiques de trafic aérien établies pour Roland Garros font référence aux liaisons aériennes identifiées par leurs numéros de vol au départ ou à l'arrivée.

- **Trafic commercial civil** : concerne le transport de passagers et de fret assuré par des sociétés exploitant des aéronefs sur des liaisons identifiées par un numéro de vol, à l'exclusion des vols affrétés pour le transport des passagers militaires.
- **Un mouvement d'avion** = un atterrissage ou un décollage d'aéronef.
- **Le tonnage atterri-décollé** = la masse maximale au décollage de l'aéronef [1] exprimée en tonnes pour chacun des mouvements d'avion.
- **Le trafic passagers** concerne les passagers payants et non payants transportés sur les vols commerciaux civils, à l'exclusion des enfants de moins de deux ans et des membres d'équipage.

Le trafic passagers est classé en deux catégories :

- **Les passagers en transit** : ce sont les passagers effectuant une brève escale sur l'aéroport Roland Garros, qui arrivent d'un autre aéroport et repartent vers un autre aéroport, sur le même avion et avec le même numéro de vol. Ces passagers ne sont *comptés qu'une seule fois*.
  - **Les passagers locaux** : ce sont les passagers qui arrivent d'un autre aéroport et terminent leur vol à Roland Garros (*passagers arrivée*), ou qui partent vers un autre aéroport et qui commencent leur vol à Roland Garros (*passagers départ*). Cette catégorie comprend les *passagers en correspondance*, c'est-à-dire les passagers arrivant d'un aéroport et repartant vers un autre aéroport qui effectuent une escale sur Roland Garros mais qui *changent d'appareil ou de numéro de vol*. Ces derniers sont comptés deux fois, comme passagers arrivée et comme passagers départ.
-

**La répartition des passagers par provenance ou destination** est établie au regard des aéroports d'escale intermédiaire ou finale du vol, identifié par son numéro à l'arrivée ou au départ de Roland Garros.

**La répartition des passagers par compagnie** est établie au regard du code de la compagnie identifié par le (ou les) numéro(s) de vol(s) [2].

**L'établissement des statistiques fret et poste** suit les mêmes principes que pour les passagers locaux.

Informations complémentaires auprès de notre service statistiques :

**SERVICE ETUDES ECONOMIQUES ET STATISTIQUES**  
**Aéroport de La Réunion Roland Garros**  
**74 Avenue Roland Garros -Aérogare Passagers – 97438 Sainte-Marie**  
**Tel : +262(0)262481600 Fax : +262(0)262488046**  
**Mail : [contact@reunion.aeroport.fr](mailto:contact@reunion.aeroport.fr)**

---

<sup>[1]</sup> Masse Maximale au Décollage : donnée technique portée sur le certificat de navigabilité de chaque appareil

<sup>[2]</sup> Plusieurs numéros de vols en cas de partage de code entre plusieurs compagnies sur un même avion.